



NEPTUNE IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000 € - RCS Versailles 513 459 172

Siège social : 24 rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES

Tél : 01 30 97 20 80 - E-mail : versailles@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR68513459172 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° 2164 délivrée par la préfecture de Versailles – Activité : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC 128 rue la Boetie 75008 Paris - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2016

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT
De 0 à 149 999,99 €	7 % du prix de vente Avec un minimum de 5 000 €
De 150 000 € à 449 999,99€	6 % du prix de vente
A partir de 450 000 €	5 % du prix de vente

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2016

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 250 € TTC à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2016

Honoraires de gestion :

6,5 % HT des sommes encaissées, soit 7,8 % TTC à la charge du bailleur.

Garantie loyer impayé :

2,5 % du loyer charges comprises.